

UE « engagement étudiant » 2018/2019

DISPOSITIF : L'UCP reconnaît que l'engagement étudiant associatif, solidaire ou universitaire contribue à l'enrichissement de la formation.

Cet engagement permet de développer des compétences transversales en sus de la formation universitaire, pouvant être valorisées tout au long du parcours et notamment lors d'une recherche de stage ou d'emploi.

Le montage et suivi de projets, la gestion d'équipe, la prise de parole en public, la communication, le respect d'un calendrier ou d'une mission, la gestion d'un budget, sont des compétences et connaissances que « l'engagement étudiant » permet de développer.

OBJECTIF: Acquérir des compétences correspondant au type d'engagement étudiant choisi, évaluées et validées en UE LIBRE par l'attribution d'ECTS ou points bonus.

NIVEAU D'ETUDES : Elle s'adresse aux étudiants de L2 et L3 et aux étudiants de master (sous réserve que ce dispositif soit prévu dans le parcours de formation). Elle s'inscrit dans le cadre de l'**UE LIBRE Engagement Etudiant** pour la licence (inscription sur <https://ue-libres.u-cergy.fr/>).

La note comptera pour la validation du semestre 4 ou du semestre 6.

Trois types d'engagement peuvent être reconnus :

L'engagement universitaire:

-> Les étudiants exerçant un mandat électif au sein de l'une des instances de l'université ou du conseil d'administration du CROUS de Versailles, à condition qu'ils suivent la formation spécifique qui leur est proposée et soient assidus aux conseils et/ou commissions.

L'engagement associatif:

-> Les étudiants exerçant une responsabilité au sein d'une association de l'université (membres actifs du bureau), ou porteurs de projets d'initiatives étudiantes, citoyennes, culturelles, sportives, humanitaires, ..., destinés à animer la vie étudiante.

L'engagement solidaire :

-> Les étudiants impliqués dans un projet d'accompagnement bénévole, en lien avec les associations AFEV et ZUPdeCO

-> Les étudiants engagés dans une association humanitaire et/ou solidaire, laïque. L'étudiant bénévole doit y exercer une responsabilité ou être en charge d'une mission ou d'un projet défini par le responsable de la structure depuis au moins 1 an

Sont exclues de la reconnaissance de l'engagement étudiant :

- Les actions rémunérées.
- La présence ponctuelle à des actions sans participation personnelle dans leur organisation.
- Les projets étudiants qui seraient déjà reconnus pédagogiquement

CALENDRIER :

	Engagement universitaire	Engagement associatif	Engagement solidaire
Jusqu'au 22 octobre	Envoi ou dépôt dossier de candidature au bureau de la vie associative (vie.associative@ml.u-cergy.fr)		
Début nov.	Examen de la validité du projet d'engagement par la commission		
NOV / MAI	Suivi de la formation & réalisation du projet ou de la mission		
Début S4/S6	Inscription : https://ue-libres.u-cergy.fr/		
MAI	Remise du rapport au bureau de la vie associative		
MAI / JUIN	Evaluation du jury		
	Transmission de la note aux gestionnaires pédagogiques		

EVALUATION :

L'évaluation s'appuie pour partie sur la valeur intrinsèque du projet mené, sur l'investissement personnel et l'implication effective et durable de l'étudiant durant la réalisation de sa mission, mais également sur sa capacité à présenter clairement les enjeux de son action, à proposer une réflexion sur cet engagement et les compétences acquises ou développées.